

# Questions de l'ABF et réponses des intervenants

*Marie-Cécile Robin, responsable du service déficients visuels à la BPI*

– J'ai été membre de la commission Melot sur l'accès des handicapés à la Bibliothèque de France. Je voulais vous demander si vous aviez eu le temps, ce qui n'est pas évident, d'avoir pris connaissance des résultats de cette commission et ce que vous pensez en faire.

*Réponse de Jean Favier*

– Non seulement j'en ai pris connaissance mais aussi les constructeurs et je puis vous assurer que le problème posé par l'accès des handicapés est tout à fait pris en compte dans la construction de la nouvelle bibliothèque.

*M. Garreta*

– A propos des pôles associés, cela évoque immédiatement la situation des CADIST. Est-il prévu de les transfigurer et de les intégrer dans une nouvelle politique mise sous le signe des pôles associés ? Et plus largement, pour la question universitaire, qu'en est-il des projets de constructions à Paris qui sont capitales pour le sort de la Bibliothèque nationale de France ?

*Réponse de Claude Jolly*

– Les pôles associés sont une chose, les CADIST en sont une autre. Qu'il y ait une articulation entre les deux, je pense que c'est une évidence qui a été prise en compte lors de la réunion qui s'est tenue il y a à peu près un mois sur la désignation des premiers pôles associés. Il doit y avoir et il y aura une articulation entre ces deux types de structure. On ne peut pas répondre entièrement à votre question pour une raison simple : les CADIST sont une structure pérenne, l'avenir des pôles associés reste à déterminer. C'est donc en association avec la Bibliothèque nationale de France que nous apprécierons cette complémentarité.

*M. Jean-Paul Gaschignard, bibliothèque du Cher*

– Vous avez parlé du Catalogue collectif, mais j'aimerais avoir des éléments sur un autre aspect de réseau qui est la récupération de notices bibliographiques, soit produites par la Bibliothèque nationale de France, soit éventuellement venant de ce catalogue collectif, ainsi que sur les différents projets de CD-ROM et l'avenir du serveur bibliographique national sur lequel nous manquons cruellement d'éclaircissements.

*Réponse de Marcelle Beaudiquez*

– La diffusion des notices bibliographiques de la Bibliothèque nationale est une affaire qui nous préoccupe depuis de nombreuses années. La première solution de récupération est passée par la construction du serveur qui est une construction commune avec la direction du Livre et de la Lecture, qui s'inscrit dans le schéma directeur de l'informatique du ministère de la Culture. Depuis deux ans ce serveur permet la récupération des notices des bases BN-OPALE, selon un certain nombre de modalités et de possibilités qui ont varié en fonction des difficultés rencontrées et en fonction des besoins des utilisateurs potentiels. Nous savons parfaitement que, si le serveur est une réussite technique, il pose un certain nombre de problèmes commerciaux puisque nous passons par un prestataire. Nous sommes en-train de réfléchir pour constituer, dans le cadre de la Bibliothèque nationale de France, une politique cohérente de diffusion et de récupération des notices bibliographiques. On va essayer de mettre à plat ce qui est à la fois la récupération en ligne, c'est-à-dire l'utilisation de BN-OPALE et de l'ensemble du catalogue de la Bibliothèque nationale comme un réservoir de notices, mais aussi ce qui passe par des produits et bien entendu des produits CD-ROM dans un premier temps. La politique de la Bibliothèque nationale de France en matière de diffusion de notices bibliographiques se

reconstruit petit à petit. Nous pensons avoir très rapidement des réponses en ce qui concerne l'accès en ligne et toute modification des possibilités actuelles devrait bientôt être compensée par un ensemble de projets qui sont budgétés, d'un ensemble de produit aussi bien pour BN-OPALE que pour les non-livres, c'est-à-dire BN-OPALINE.

*Marie-Thérèse Pouillias, bibliothèque municipale de Rennes*

– Monsieur le Président, dans votre exposé, vous avez évoqué à plusieurs reprises les collections patrimoniales issues du dépôt légal. Je voudrais savoir quelle est votre philosophie à l'égard des bibliothèques de province qui gèrent les régies de dépôt légal imprimeur. Actuellement nous constatons que nous sommes un peu à l'abandon. On nous parle de réseau et nous considérons que nous sommes un élément indispensable à la mise en place d'une politique patrimoniale couvrant l'ensemble du territoire. Le dépôt légal imprimeur n'est pas négligeable. Il croise régulièrement le dépôt légal éditeur et je pense pouvoir me faire l'interprète de mes collègues pour que nous soyons mieux associés à votre politique de développement de la collecte bibliographique.

*Réponse de Jean Favier*

– C'est un vœu que vous formulez et nous en prenons note. Cela dit, il faut bien voir que dans l'avenir, la réponse ne sera pas uniquement dans la détention des exemplaires issus du dépôt légal et qu'entre la numérisation et le développement de la télématique, la réponse sera dans l'accès au livre et non dans la détention du livre, ce qui n'interdit pas la détention.

*Françoise Dève, bibliothèque départementale de prêt des Deux-Sèvres*

– On s'est occupé pendant ce congrès du métier de bibliothécaire et je pense

que la mise en œuvre de ce grand projet qu'est la Bibliothèque nationale de France a des incidences très fortes sur l'avenir de notre profession. J'aurais voulu que vous nous donniez si possible quelques éléments de précision concernant le recrutement.

*Réponse de Jean Favier*

– Tant que le débat budgétaire en cours n'est pas achevé, je ne suis pas en état, bien sûr, de vous donner des chiffres puisque la réponse n'est pas uniquement chez nous mais aussi du côté du quai de Bercy. En revanche, je peux vous dire que cette bibliothèque

supposera un renforcement très sensible des effectifs actuels dans toutes les catégories de personnel. Des problèmes de manutention aux problèmes de catalogage, nous aurons besoin de tous les types de compétence, ce qui va poser un certain problème de formation : il va y avoir une accélération du recrutement réparti vraisemblablement sur deux années, 1995 et 1996, mais il conviendra donc de garder sagesse dans les institutions de formation et de bien savoir que cela s'arrêtera en 1997-1998. Attention, nous allons recruter massivement en 1995 et 1996 mais cela

ne doit pas laisser croire que cela va augmenter définitivement dans la même proportion pour les années suivantes. Il y a un problème qui est pour nous pré-occupant : avoir une prise en charge suivie d'une redescende quand on aura recruté la « vague », car nous ne pouvons attendre 1996 pour recruter le personnel tant l'effort de formation et d'adaptation sur le terrain est important. Il ne suffit pas de recruter des gens compétents, il faut aussi qu'ils se rendent eux-mêmes compétents compte tenu des types de fonctionnement et compte tenu des infrastructures de technologie.